



COMMUNICATION AUX INVESTISSEURS

Acquisition d'un projet immobilier durable à Nyon

Lausanne, le 3 juin 2020 – **Conformément à sa stratégie, le fonds de placement Solvalor 61 augmente la qualité de son parc immobilier et le rajeunit grâce à l'acquisition de trois immeubles labellisés Minergie.**

Solvalor fund management SA, pour le compte du fonds Solvalor 61, a acquis trois bâtiments en construction, pour un montant total d'environ CHF 130 millions. A l'entrée de la ville de Nyon, dans un quartier en plein essor, ce programme de qualité sera livré en deux étapes entre la fin de l'année 2020 et la fin du premier semestre 2021. Il comprend 127 logements de 1.5 à 5.5 pièces ainsi que 1'571 m² dédiés à des activités administratives et commerciales, dont 375 m² en discussion avancée pour accueillir une crèche.

Les trois immeubles bénéficient d'un environnement privilégié avec une vue spectaculaire sur les Alpes et le Jura. Ils sont situés à proximité des commerces, des écoles, des infrastructures sportives et des transports publics.

La construction est d'excellente qualité et répond au standard Minergie, en ligne avec la philosophie de développement durable du fonds Solvalor 61. La production d'eau chaude sanitaire est assurée par des panneaux photovoltaïques en toiture. La façade en béton préfabriqué et le triple vitrage des fenêtres garantiront une parfaite isolation qui répondra aux meilleures exigences de confort des locataires.

Dans le respect de la stratégie du fonds Solvalor 61 qui consiste à se concentrer sur des immeubles de choix et durables, cette nouvelle acquisition permet d'augmenter la qualité du parc immobilier et de le rajeunir.

Contact :

Julian Reymond, Directeur, Solvalor fund management SA : 058 404 03 00

A propos du fonds Solvalor 61

SOLVALOR 61 est un fonds de placement immobilier suisse d'une fortune totale de CHF 991 millions, ouvert et indépendant, fondé en 1961 et coté à la Bourse de Zurich. Pour une plus grande transparence, tous les immeubles sont détenus en propriété directe par le Fonds depuis le 1^{er} juillet 1998. Il en résulte une absence d'impôts sur la fortune et le revenu pour les porteurs de parts, également non soumis à l'impôt anticipé au paiement du coupon. Le règlement des impôts est directement assuré par le Fonds à des taux favorables.

Disclaimer

Ces documents et leurs éventuelles annexes ont été préparés à titre d'information seulement et n'ont pas force de loi. Ils ne constituent pas une recommandation d'achat et ne doivent pas servir de base à un quelconque investissement. Les performances historiques des fonds de placement ne représentent pas un indicateur des performances courantes ou futures. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts. Les informations contenues sur les sites web ne peuvent pas être considérées comme des conseils d'ordre juridique, fiscal ou autre. Il est vivement conseillé aux investisseurs intéressés par les fonds de consulter un spécialiste (intermédiaire financier professionnel) avant de prendre une décision de placement. La publication de documents hors de Suisse peut être soumise à certaines restrictions.